

Le livret pédagogique

CYBER REPERE

Identifier le cyberharcèlement

www.stop-cyberharcèlement.fr

CO-FINANÇÉ PAR
RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE

CRNum
CONSEIL RÉGIONAL
DU NUMÉRIQUE
Centre-Val de Loire

CRJ

CONSEIL RÉGIONAL
DE LA SEINNE-SEINE-SAINT-DENIS
RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE

CRJ
Centre-Val de Loire

Avant-propos

Le cyberharcèlement est devenu une problématique centrale de notre société, et plus particulièrement des jeunes. Les conséquences dans la vie « réelle » peuvent être particulièrement dévastatrices et l'actualité ne cesse malheureusement de nous le rappeler de manière tragique.

59 % des Français déclarent avoir déjà été victime de cyberharcèlement. Les jeunes y sont bien plus confrontés car 74 % ont moins de 35 ans. Des situations de cyberharcèlement s'observent plus que d'autres : réceptions de messages et demandes d'ajouts d'amis répétées et insistantes (32 %), réceptions de propos injurieux (19 %) et de photos ou images à caractère sexuel sans consentement (21 %).*

De plus, selon E-enfance et une enquête menée en 2022 auprès de 18 - 25 ans, 60 % d'entre eux déclarent avoir déjà été victime de cyberharcèlement et en majorité avant leurs 21 ans, et 49 % d'entre eux reconnaissent avoir pensé au suicide.

Face à cela, le **Conseil régional du numérique** et le **Conseil régional de la jeunesse** de la **Région Centre-Val de Loire** ont souhaité se mobiliser en impulsant un projet majeur de sensibilisation des jeunes de son territoire, en adéquation avec les priorités régionales définies dans la stratégie numérique régionale 2023-2027 et la stratégie régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Région agit en effet pour que les citoyens et les citoyennes, et notamment les jeunes, s'épanouissent dans cet univers d'opportunités en étant protégés et conscients des règles.

Ce projet, mis en œuvre par le CRIJ Centre-Val de Loire et appuyé par un comité d'expert.e.s et des consultations « jeunes », inclut la création et le déploiement d'outils de sensibilisation et d'information destinés aux jeunes et leurs prescripteurs.rices.

Leurs objectifs : **sensibiliser et informer** sur le cyberharcèlement, **accompagner une conscientisation** et une **réflexivité** sur le sujet, déclencher des **espaces d'échanges, soutenir les victimes et leur entourage, prévenir des comportements et actes problématiques.**

3 supports ont donc été réalisés :

- « **CYBER REPÈRE** », outil de prévention sur le cyberharcèlement à destination des jeunes,
- le présent **livret pédagogique**, composé d'informations clés et de ressources utiles pour les prescripteurs.rices,
- un site Internet grand public « **stop-cyberharcèlement.fr** », proposant des informations et des ressources fiables et essentielles.

Une **tournée d'interventions pédagogiques** sera organisée en 2024 dans les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'au sein de divers types de structures accueillant des jeunes de notre région, afin de proposer des temps de sensibilisation sur le sujet.

Ce travail a été mené en lien avec un **comité d'expert.e.s***, qui s'est mobilisé afin d'apporter son regard et son expertise, et ainsi proposer une approche juste et pertinente autour d'un sujet sensible et garantir des informations fiables dans « **CYBER REPÈRE** ». En complément, des **consultations auprès de panels de jeunes*** ont été organisées afin de recueillir leurs avis et ainsi élaborer un outil adapté à la cible.

*©Ipsos - Enquête d'opinion auprès des Français sur le cyber-harcèlement (volet « grand public ») - Meetic - Novembre 2021

*Composition du comité d'expert.es. et des consultations « jeunes » p. 13

Le cyberharcèlement, c'est quoi ?

Le harcèlement en ligne ou « cyberharcèlement » est « le fait, par tout moyen, de soumettre une personne à des **humiliations** ou à des **intimidations répétées**, ou de porter atteinte de façon répétée à sa vie privée par le biais de nouvelles technologies de communication et d'information » (Loi du 4 août 2014).

Il s'effectue via des **outils numériques** : réseau social, forum, jeu vidéo, blog, messageries instantanées, mails, sms, etc.

La notion de harcèlement correspond à une **répétition** de propos et/ou de comportements ayant pour but ou effet de **porter atteinte à l'intégrité morale d'autrui** et de **dégrader ses conditions de vie**.

De son côté, le ministère de l'Éducation nationale définit le cyberharcèlement comme « un **acte agressif, intentionnel** perpétré par un.e élève ou un groupe d'élèves au moyen de formes de **communication électronique, de façon répétée** à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ».

Le cyberharcèlement peut prendre **plusieurs formes** :

- intimidations, insultes, moqueries, menaces en ligne,
- diffusion de rumeurs,
- piratage de compte et/ou *usurpation d'identité**,
- création d'un groupe, d'une page ou d'un sujet de discussion sur un *réseau social** à l'encontre d'une personne,
- publication d'une photo ou d'une vidéo humiliante de la victime, que la photo soit réelle ou via un photomontage,
- *sexting* non consenti ou encore *revenge porn**,
- *chantage à la webcam** ou à la diffusion de contenus intimes,
- *happy slapping**,
- et tant d'autres formes.

Ce type de harcèlement se déroulant dans le monde virtuel, il a la particularité d'être diffusé de manière **très rapide** et à **grande échelle**, touchant les victimes souvent de manière incessante nuit et jour.

Les **conséquences** peuvent être très graves et impacter de manière tragique la victime dans le monde « réel » : décrochage scolaire, mal être, dépression, troubles du sommeil ou de l'alimentation, isolement, violence, conduites suicidaires, etc.

* glossaire p.13

Ce que dit la loi

Selon l'article 222-33-2-2 du Code pénal, **le cyberharcèlement est considéré comme une circonstance aggravante du harcèlement moral**. Il s'agit d'un délit punissable et les sanctions peuvent varier suivant les situations.

Le cyberharcèlement est puni, que les échanges soient publics (sur un réseau social par exemple) **ou privés** (messageries privées).

Dans le cas où l'auteur.rice est majeur.e :

- si la victime a plus de 15 ans, il risque jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende,
- si la victime a moins de quinze ans, alors la peine maximale est portée à 3 ans et 45 000 € d'amende.

Dans le cas où l'auteur.rice a plus de 13 ans et que la victime a plus de 15 ans, alors la peine maximale est abaissée à 1 an de prison et 7 500 € d'amende. Mais si la victime a moins de 15 ans, alors la peine est portée à 18 mois et 7 500 € d'amende.

À noter que **les raids numériques*** sont punis de la même manière. Les membres du groupe incriminé peuvent individuellement être sanctionnés sans même avoir agi de façon répétée.

Qui est responsable ? Les premiers responsables sont les **auteurs.rices** des propos en cause. Des intermédiaires peuvent être eux aussi sanctionnés (les hébergeurs d'un réseau social, d'un forum, d'un jeu en ligne, d'un blog, etc., ou les fournisseurs d'accès). Un intermédiaire ne sera responsable que « s'il a eu connaissance des messages publiés et s'il n'a pas agi rapidement pour faire retirer ces messages dès qu'il en a eu connaissance ».



Que faire en cas de cyberharcèlement ?

Contre le cyberharcèlement, chacun peut agir à son échelle.

En tant que victime

Immédiatement, il est possible d'agir de manière très concrète à travers plusieurs actions : faire des captures d'écrans pour **garder un maximum de preuves** qui seront utiles en cas de procédures juridiques, **signaler** les contenus haineux et leurs comptes (cela se fait en quelques clics et de manière anonyme), **bloquer** les comptes des auteur.rice.s. Les hébergeurs des différentes plateformes peuvent retirer les contenus au nom du respect des personnes. Attention, les conditions de retraits dépendent de leurs critères et non des lois françaises.

Il est possible d'**alerter la police ou la gendarmerie** notamment en cas d'urgence, par messagerie instantanée ou directement par appel. Selon la situation, la victime sera amenée, si elle le souhaite, à porter plainte. Elle peut être accompagnée gratuitement dans cette démarche par une association de France Victimes au 116 006 (appel et service gratuits), numéro d'aide aux victimes du ministère de la Justice.

Ne pas restez isolé.e et seul.e. Des professionnels peuvent aider les victimes.

- Il existe **des associations et autres organismes luttant contre le cyberharcèlement** : E-enfance, StopFisha, Féministes contre le cyberharcèlement, les Promeneurs du Net, etc. Ils peuvent être contactés par téléphone, par messagerie instantanée et via leur application pour certains. Ils écouteront, orienteront et accompagneront les victimes dans leurs démarches pour certains. Selon le type de cyberharcèlement, d'autres associations plus spécialisées quant au domaine de compétence peuvent être sollicitées. Par exemple, en cas de cybersexisme : des structures comme le CIDFF, le Planning familial, En avant toutes, Handsaway, etc.
- Il est également possible de **s'adresser à d'autres professionnel.le.s**, tel.le.s que : une Maison des adolescents, un Point d'accueil écoute jeunes, Fil santé jeunes, un service de santé étudiante, un centre médico-psychologique, une association d'aide aux victimes, le Défenseur des droits, un.e professionnel.le de santé, scolaire ou universitaire, ou encore un.e professionnel.le de jeunesse en qui la victime a confiance.
- Via le programme de prévention et de lutte contre le harcèlement (pHARe), le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse déploie diverses actions pour lutter contre ce fléau et soutenir les jeunes, dont notamment **une équipe de personnes ressources au sein des établissements** (élèves ambassadeurs et personnels). Sachez qu'une ligne et un.e référent.e académiques dédié.es au harcèlement existent également : education.gouv.fr/non-au-harcelement
- Dans l'enseignement supérieur, il est possible de se renseigner au sein de l'établissement sur l'existence d'un.e « référent.e harcèlement ».
- Enfin, **il est important que la victime se sente libre d'en parler à une personne de confiance**, par exemple : un.e membre de la famille, un.e ami.e, etc.

Plus d'infos
www.stop-cyberharcèlement.fr



3018, un numéro et une appli pour les victimes de violences numériques

Gratuit, anonyme et confidentiel, le **3018** est le numéro national pour les victimes de violences numériques. Il est **accessible 365 jours par an, 7 jours sur 7 depuis 9h à 23h**.

Derrière ce numéro et cette application, c'est l'association E-enfance qui est à votre écoute. **L'équipe est composée de juristes, psychologues, professionnel.le.s de la jeunesse et de l'enfance et des expert.e.s numériques.**

Elle peut vous écouter, vous informer, vous conseiller et vous accompagner pour **signaler, bloquer et supprimer des comptes**. Elle traite toutes les violences numériques : cyberharcèlement, *revenge porn**, *chantage à la webcam**, *usurpation d'identité**, violences à caractère sexiste ou sexuel, exposition à des contenus violents, etc.

Sur l'application, en plus d'avoir un échange direct avec un.e professionnel.le, **vous pouvez stocker vos preuves dans un coffre-fort numérique et sécurisé** afin de les transférer, si vous le souhaitez, aux équipes du 3018.

 [e-enfance.org](https://www.e-enfance.org)

La plateforme Pharos

Gérée par des policiers et gendarmes, elle permet de **signaler des contenus et des faits illicites sur Internet** (accessible également aux mineur.e.s).

 internet-signalement.gouv.fr

En tant que témoin

Si vous remarquez un ou plusieurs de ces signes : isolement, repli, perte d'intérêts, irritabilité, tristesse, démotivation, perte d'estime de soi, idées sombres, anxiété, problèmes d'attention et de concentration, fatigue, insomnie, perte d'appétit.

Ou encore **si vous observez des messages suspects en ligne** :

- N'hésitez pas à **en parler avec la victime** pour déclencher un échange et l'aider. Les victimes sont souvent très seules. Il est essentiel qu'elles se sentent écoutées. On ne peut lutter de manière individuelle contre ce phénomène.
- Vous pouvez également **l'inciter à en parler à une personne de confiance et/ou à se rapprocher d'un organisme et/ou d'un.e professionnel.le** listés ci-dessus, qui pourra l'écouter, l'orienter et le soutenir dans sa démarche.
- Tout comme la victime, vous pouvez également agir de manière très concrète à travers plusieurs actions : faire des captures d'écrans pour **garder un maximum de preuves** qui seront utiles en cas de procédures juridiques, **signaler les contenus haineux** que vous pouvez observer en ligne (cela se fait en quelques clics et de manière anonyme).

Ressources pédagogiques

Cette sous-partie propose un listing (non exhaustif) de ressources susceptibles d'apporter des informations complémentaires, des pistes d'animations et des supports pédagogiques utiles sur le cyberharcèlement.

Sites Internet

clemi.fr - Centre pour l'éducation aux médias et à l'information

Ressources utiles à retrouver dans l'espace famille : vidéos de la série « La famille tout-écran » (épisodes « Liker peut blesser », « J'en ai marre des Cyberharceleurs », etc.), bande-dessinée « Dans la tête de Juliette » qui invite notamment les jeunes à s'interroger sur la responsabilité de publication sur les réseaux sociaux, guide « La famille tout-écran » avec des conseils pour les parents et des ressources, fiches pratiques pédagogiques pour organiser des ateliers de sensibilisation.

cnil.fr - Commission nationale de l'informatique et des libertés

À consulter notamment : rubrique « médiathèque » (affiches, fiches pratiques, guides, ressources pédagogiques, etc.).

cybermalveillance.gouv.fr - Gip ACYMA

À consulter notamment : rubrique « les menaces et bonnes pratiques » > « liste des ressources » (articles, fiches pratiques, vidéos, guides, etc. sur le cyberharcèlement, le piratage de compte, l'usurpation d'identité ou encore la sécurité sur les réseaux sociaux).

education.gouv.fr/non-au-harcèlement - Ministère de l'Éducation nationale

Plateforme de ressources et de sensibilisation pour lutter contre le harcèlement à l'école. À retrouver notamment sur le site : campagnes de sensibilisation et supports de communication réalisés par les élèves dans le cadre du prix « Non au harcèlement ».

e-enfance.org - Association e-enfance

À consulter notamment : rubriques « s'informer » > « cyberharcèlement » et « nos interventions ».

guide-protection-numerique.com - Centre Hubertine Auclert

Ce site a pour objectif de transmettre toutes les informations pour protéger efficacement sa vie privée en ligne à travers des conseils simples et à portée de main pour naviguer sur le web et sur les réseaux en toute sécurité.



[🔗 internetsanscrainte.fr](https://internetsanscrainte.fr) - TRALALÈRE

À consulter notamment : rubrique « ressources » (ressources pour accompagner les jeunes dans leur vie numérique : des supports pour des ateliers de sensibilisation et des outils et des activités pour échanger en famille sur les usages numériques).

[🔗 numeriqueethique.fr](https://numeriqueethique.fr) - MAIF

Fiches pratiques, articles, interviews d'expert.e.s, parcours d'information, quiz, vidéos et expériences à vivre et à télécharger pour s'acculturer et accompagner ses usages numériques.

[🔗 pointdecontact.net](https://pointdecontact.net) - Association Point de Contact

À consulter notamment : rubrique « les ressources » (bandes dessinées, vidéos, guides pratiques sur le cyberharcèlement).

[🔗 stop-cybersexisme.com](https://stop-cybersexisme.com) - Centre Hubertine Auclert

Multitude d'outils et d'infographies pour s'informer sur la question des cyberviolences et du cybersexisme et savoir comment s'en protéger.

N'hésitez pas également à consulter les sites et les comptes sur les réseaux sociaux des associations membres du comité d'expert.e.s : vscyberh.org - stopfisha.org - handsaway.fr - jointhesorority.com

Interviews - témoignages - documentaires

[🔗 vu.fr/rYmCx](https://vu.fr/rYmCx)

Sélection de vidéos sur le cyberharcèlement (playlist YouTube)

Sources : Francetv Slash, Arte, Konbini, France TV, Lumni, Brut, Tatak, CLÉMI.



Outils pédagogiques

« Un jeu pour lutter contre le harcèlement entre jeunes » - Journal de l'animation

🔗 jdanimation.fr/sites/default/files/stories/zoo/uploads/pdf/bonus/bonus_dossier_jda_222_action_jda222.pdf

Cet outil suit les règles du jeu de l'oie traditionnel. La variante consiste en de petites épreuves ou quiz à réaliser si l'on tombe sur les cases « Défi – harcèlement », qui abordent notamment le thème du cyberharcèlement.

Jeu « Zones de tolérance cyberharcèlement » - Crips Île-de-France

🔗 lecrips-idf.net/jeu-prevention-cyber-harcelement-zones-de-tolerance

Cet outil pédagogique propose aux participant.e.s de réfléchir à des situations de harcèlement sur Internet et d'échanger sur celles-ci. Le jeu permet à la fois de renforcer l'esprit critique des jeunes et de développer des stratégies de prévention du cyberharcèlement.

« Le cyberharcèlement & Moi : Questions de laisser-faire ? » - Éditions Valorémis

🔗 editions-valoremis.com/citoyennete/55-le-cyberharcelement-moi-questions-de-laisser-faire.html

Le besoin de se protéger et de faire face aux actes malveillants, de veiller à ne pas être acteur.rice direct.e ou indirect.e de harcèlement via les réseaux sociaux sont autant de sujets abordés par les 90 questions ouvertes proposées aux utilisateur.rice.s via un jeu de cartes. (Payant).

Serious Game « #YouToo » - Comprendre pour agir

🔗 vu.fr/kKnIA

#YouToo est un jeu pédagogique en ligne sur le cyberharcèlement et le cybersexisme. Il fournit les clés pour prévenir et réagir face à ces phénomènes à travers 3 petits jeux.

Le Relatiomètre - Conseil régional de la Jeunesse de la région Grand Est et le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CiDFF) de la Marne

🔗 jeunest.fr/le-relatiometre

Il s'agit d'un outil d'auto-évaluation permettant aux jeunes de prendre connaissance de la toxicité de leurs relations, avec notamment un encart consacré à la cyberviolence.

Nos outils dédiés au cyberharcèlement

Ce livret pédagogique se complète par deux autres outils de sensibilisation au cyberharcèlement :

- **le dépliant « CYBER REPÈRE »**, à destination des lycéen.ne.s et des étudiant.e.s. De manière simple et claire, il expose différents cybercomportements et invite les jeunes à identifier ce qui est sain ou intolérable. Le choix a été fait de présenter les situations selon deux catégories : ok ou pas ok. Ce choix binaire, mettant de côté le principe d'une graduation, est volontaire, afin de ne pas laisser croire à une minimisation de certaines cyberviolences. Les cas potentiellement de vigilance étant déjà inacceptables. De plus, le ressenti par rapport à un vécu est propre à chaque personne et il serait maladroit d'interpréter ce qui est « grave » ou « pas grave » à la place de la victime.

Cet outil n'a pas vocation à être exhaustif sur le sujet du cyberharcèlement. Il est prétexte à une prise de conscience de la part des victimes (ce n'est pas normal ce que je vis), mais peut être aussi des témoins (ce n'est pas normal ce que je vois), voire auteur.rice.s (ce n'est pas normal ce que je fais). Il se veut également être un outil de réflexivité afin d'engager un processus personnel sur son état et sa situation. Il peut également être propice à déclencher un échange entre jeunes et parents, professionnel.le.s, ami.e.s, etc. Des informations et ressources complémentaires sont également présentées afin de fournir un premier niveau de conseils et d'orientation.

Cet outil a été travaillé avec un comité d'expert.e.s, qui a réfléchi ensemble afin de proposer une approche juste, pertinente et ancrée dans la réalité et les besoins des jeunes. Il a également été réfléchi avec des groupes de jeunes identifiés afin de construire un outil qui leur correspond.

- **le site Internet www.stop-cyberharcèlement.fr** : ce site réunit les deux outils, le « CYBER REPÈRE » et le livret pédagogique, qui sont consultables et téléchargeables en ligne. Il propose également des informations et des ressources complémentaires, comme par exemple des contacts clés, des liens vers des sites utiles, des contenus informationnels, des conseils, etc.



Quelques idées d'animations

Voici quelques idées (non exhaustives) d'animation pour aborder la question du cyberharcèlement et diffuser éventuellement l'outil « CYBER REPÈRE ».

Le sujet étant très sensible, veillez à vous assurer que les participant.e.s sont consentant.e.s et serein.e.s pour participer à l'animation.

(Auto)Portrait

En utilisant des photos, des dessins, des extraits de textes, etc., chaque participant.e est invité.e à réaliser un collage personnel pour exprimer et symboliser une victime, un témoin ou un auteur.rice de cyberharcèlement. Chacun.e est invité.e, s'il le souhaite, à expliquer son œuvre.

Tu signales ou tu partages ?

Exposer différentes publications qui pourraient être sur les réseaux sociaux ou des forums aux participant.e.s. Pour chaque exemple, demander aux jeunes ce qu'ils feraient en situation réelle : liker/partager ou signaler. Cela peut être réalisé en débat mouvant ou en vote à main levée si l'animateur.rice pense que le groupe est à l'aise avec cette méthode, ou via un système de vote anonyme dans 2 boîtes (« liker/partager » et « signaler »).

Ok ou pas ok ?

Découper de manière individuelle chaque cas ☺ et ☹ du « CYBER-REPÈRE », en cachant sa catégorie. Puis, inviter les participant.e.s à le placer dans la bonne catégorie, ok ou pas ok. Si le groupe est conséquent, cette animation peut être proposée en débat mouvant.

La Fresque du Cyberharcèlement

Via un jeu de cartes simple à mettre en place, cette animation permet de mettre en avant les relations de cause à effet autour du cyberharcèlement de façon visuelle et attractive, sur le même principe qu'une fresque du climat (fresquedudclimat.org).

Cyber-harcèl quiz

Créer un quiz composé de questions diverses autour du cyberharcèlement. Il peut s'agir de questions factuelles (ex : quel est le pourcentage de jeunes ayant déjà subi du harcèlement en ligne ? Ou : quel est le numéro de la plateforme d'écoute nationale), de questions juridiques (ex : que risque un.e auteur.rice de cyberharcèlement ?), de mises en situation (ex : vous êtes témoin d'une agression en ligne, que pouvez-vous faire ?), etc.



La boîte à votes

Distribuer 3 catégories de cartes « Déjà vécu », « Déjà fait » et « Pas concerné ». Énoncer une situation de cyberharcèlement et demander aux participant.e.s d'aller voter anonymement dans une boîte avec la carte qui lui correspond. Puis, inviter les jeunes à réagir face au résultat.

Jouons contre le cyberharcèlement

Il est possible de reprendre le principe du jeu de l'oie, pour lequel les participant.e.s sont invité.es à lancer le dé à tour de rôle et à avancer sur divers types de cases. Vous pouvez par exemple créer des cases « connaissance » (questions juridiques, factuelles, statistiques, etc.) ou « mises en situations ».

Il est possible de s'inspirer du jeu « Jouons contre le harcèlement » produit par le CRIJ Centre-Val de Loire.

De manière plus « classique », vous pouvez :

- organiser un **concours artistique** autour de la thématique du cyberharcèlement (chant, slam, danse, théâtre, court-métrage, illustration, etc.),
- diffuser une **vidéo** sur le sujet (voir playlist p. 8) et en débattre par la suite,
- proposer une **conférence** avec un.e professionnel.le,
- solliciter une compagnie de **théâtre forum** spécialisée sur le sujet,
- utiliser un outil pédagogique listé p.9.



Glossaire

Bashing : dénigrement d'une personne ou d'un groupe de manière collective. Cela peut également être qualifié de « lynchage médiatique ».

Body shaming : moqueries voire insultes concernant l'apparence physique d'une personne, jugée trop grosse, trop maigre, trop ou pas assez musclée, etc.

Challenge : cela consiste à répondre à un défi lancé sur les réseaux sociaux, dont certains peuvent être liés à des pratiques dangereuses ou à des injonctions sur le physique. Ils sont donc susceptibles de pousser les participant.e.s à se mettre en danger.

Chantage à la webcam : c'est le fait de menacer de publier sur Internet une vidéo intime de la victime enregistrée à son insu. Une rançon ou davantage de contenus intimes sont alors demandés pour qu'elle ne soit pas diffusée.

Comptes Fisha : comptes anonymes créés sur des plateformes en ligne ayant pour objectif de relayer des photos intimes de filles ou de femmes sans leur consentement dans le but de les stigmatiser, de les « afficher ».

Deepfake : vidéo truquée dans laquelle le visage d'une personne est superposé au corps d'une autre. Les deep fake sont souvent utilisées dans le but d'humilier une femme en créant une fausse vidéo pornographique.

Dickpic : photographie de pénis, envoyée par Internet. Cette pratique peut s'apparenter à du cyberharcèlement ou à une agression sexuelle quand elle est envoyée à quelqu'un sans son consentement.

Happy slapping : pratique consistant à filmer l'agression d'une personne à l'aide d'un smartphone. La vidéo est ensuite diffusée sur des forums, sur les réseaux sociaux ou autre dans le but d'humilier la victime.

Raid numérique : pratique de cyberharcèlement visant une ou plusieurs personnes mais réalisée en meute, en impliquant de manière concertée ou non de nombreux individus. Ce phénomène est notamment présent dans l'univers de Twitch.

Réseaux sociaux : applications de partage d'images, de photos, de vidéos à vocation d'interaction sociale. Les principaux réseaux sociaux sont : Facebook, Snapchat, X (anciennement Twitter), LinkedIn, Instagram, TikTok...

Revenge porn : C'est le fait de rendre public des contenus pornographiques dans lesquels figurent la victime, sans son consentement et dans le but de se venger. Cette pratique inclut aussi bien les photos et les vidéos que les propos à caractère sexuel tenus à titre privé.

Stream/Streameur.euse : un stream est un contenu diffusé en direct, généralement sur la plateforme Twitch. Par exemple, des streameur.euse.s peuvent retransmettre leurs parties de jeux vidéos en direct en la commentant avec les internautes connecté.e.s.

Troll : cela consiste à perturber les échanges d'un groupe en introduisant un conflit ou une controverse, poussant à une polémique virulente ou en se montrant agressif.ve envers les participant.e.s à l'échange (messagerie électronique, forum, réseau social...).

Usurpation d'identité : fait de prendre délibérément l'identité d'une autre personne, soit en utilisant le compte et les identifiants de cette personne, soit en créant une fausse adresse ou un faux compte au nom de cette personne sur un blog ou un réseau social. Les contenus diffusés ou publiés au nom de la victime visent à nuire à sa réputation ou à obtenir des tiers des informations personnelles.

Remerciements

Aux expert.e.s ayant contribué.e.s à la production de l'outil de prévention « CYBER REPÈRE » :

À travers le comité d'expert.e.s, qui s'est mobilisé bénévolement pour le projet, acteur.rice.s de la prévention, professionnel.le.s de santé et victimes ont pu partager ensemble leur approche du cyberharcèlement, en s'appuyant sur leur expertise de terrain et dans un climat de respect et d'écoute. Ce qui a permis à chacun de pouvoir contribuer à son niveau à la co-construction de cet outil.

Lisa GAUVIN DRILLAUD - Co-fondatrice de l'association #StopFisha

Elena KASUMI - Mannequin alternative et streameuse sur Twitch

Vassilia MATTEI - Cheffe de projet pour l'association HandsAway

Laura PEREIRA DIOGO - Co-fondatrice de l'association #StopFisha

Eva QUENARD - Co-présidente du CRJ en région Centre-Val de Loire

Priscillia ROUTIER TRILLARD - Fondatrice et directrice de l'association The Sorority

Laure SALMONA - Co-fondatrice de l'association Féministes contre le cyberharcèlement

Eva SANDOU-VALETTE - Coordinatrice Promeneurs du Net 18

Arnaud SYLLA - Psychologue clinicien au Centre Oreste, président de l'association Hébé, membre de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique



Aux regards, avis et conseils affûtés des jeunes du Conseil régional de la jeunesse, des référent.e.s étudiants du réseau Information Jeunesse, des jeunes de l'INFOLAB Orléans, et de l'équipe du CRIJ Centre-Val de Loire.

Au groupe d'acteur.rice.s à l'origine du projet : le Conseil régional du numérique (CRNum), le Conseil régional de la jeunesse (CRJ), la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation, la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité Loiret, le Planning familial, l'université d'Orléans et l'université de Tours.

Au soutien financier de la Région Centre-Val de Loire.



CYBER REPERE

www.stop-cyberharcèlement.fr

